Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260605-2026_06_05_20-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Régine BRIELLE, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Lydie HERVIEU, M. Franck JOURDAN, M. Thomas JUHEL, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Jean LEFRANC, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Cécile MARCHAND, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Cécile BREGEON ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Claire BOULAY ayant donné pouvoir à Mme Chloé GONORT ACHER, , M. Vincent LE GOUARD ayant donné pouvoir à M. Bruno RENOUARD, Mme Anouchka MEHEUST ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Jean-Philippe ROUDIER ayant donné pouvoir à M. Franck JOURDAN.

3 absent(e)s : Mme Chloé BEAULIEU, M. Arnaud FOUQUE, M. Yves LE ROUX.

Secrétaires de séance : M. POMMIER William
Date de convocation : le 29 mai 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_06_05_20 Nomenclature : 7.10

Modification du dispositif d'aides à l'embellissement des façades au sein du SPR

Rapporteur : M. le Maire

Vu :
Les délibérations n° 2022-07-11-07, 2022-10-24-02 et 2023-07-10-03 portant création et modification du dispositif de soutien aux propriétaires pour les travaux de réhabilitation des bâtiments privés d'intérêt patrimonial ;
Le règlement du nouveau dispositif d'aide communale à la restauration du patrimoine immobilier annexé à la présente délibération ;
Exposé :
La région Bretagne accordait jusqu'ici des aides aux particuliers pour la valorisation du patrimoine immobilier en cités labellisées. La commune de Saint-Aubin-du-Cormier étant labellisée Petite cité de Caractère (PCC), les particuliers pouvaient ainsi bénéficier d'une subvention de la Région pour les travaux effectués sur des bâtiments situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR).
L'aide régionale, qui subventionnait les travaux à hauteur de 15% des dépenses éligibles plafonnées à 15 000 €, était complétée par une aide de la Commune, à hauteur de 5% des mêmes dépenses.
La Région Bretagne ayant décidé de suspendre son aide aux particuliers dans le cadre du dispositif PCC depuis le 23 février dernier, la Commune souhaite revaloriser son aide afin d'encourager les propriétaires à poursuivre les travaux de restauration et de mise en valeur des biens patrimoniaux situés dans le SPR.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement du nouveau dispositif d'aide communale annexé à la présente délibération. Ce règlement porte notamment la subvention communale à 10 % du montant des dépenses éligibles et précise qu'elle est plafonnée à 4 000 €. Il restreint les travaux éligibles aux seuls travaux de remplacement des menuiseries (portes, fenêtres, volets).

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260605-2026_06_05_20-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le règlement du nouveau dispositif d'aide communale annexé à la présente délibération**
- **Précise que ce dispositif entrera en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire**
- **Indique que les crédits nécessaires au versement de cette aide sont inscrits au budget pour un montant maximum de 20 000 € par exercice budgétaire**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rattachant à ce dispositif.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

